L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 66 RUE DES CARAMBES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN 30 DÉCEMBRE.

L'ASSEMBLÉE DE VERSAILLES.—Le *Figaro* cite, d'après l'*Illustration*, un curieux travail de M. Wilfrid de Fonvielle, sur le renouvellement de l'Assemblée.

Etant donnés les 738 députés qui siègent à Versailles, M. de Fonvielle établit que 12 seulement d'entre eux sont nés avant 1800, et 12 seulement après 1840.

La somme des âges des 12 plus âgés est de 839 ans et la somme des âges des 12 plus jeunes n'est que de 410 ans.

Le membre le plus âgé est né en 1792 et le membre le plus jeune en 1847, ce qui fait une différence de 55 ans.

L'année qui a vu naître le plus de membres est celle de 1849, où 32 représentants ont vu le jour.

L'Assemblée, prise dans son ensemble, n'aura pas moins de 41,236 ans en Janvier 1875, ce qui donne un âge moyen de 56 ans, 8 mois et 20 jours.

On peut donc dire que l'Assemblée nationale est née le 10 avril 1819.

Les tables de mortalité de Depareieux et de Duvillars permettent de tirer quelques résultats utiles des chiffres précédents.

A l'âge de 56 ans, la durée de la vie moyenne peut être considérée comme étant de 16 ans et 8 mois environ. Il en résulte que la moitié des membres actuels de l'Assemblée doit mourir inévitablement avant le mois d'octobre 1891.

Si bien qu'en s'arrêtant en 1869, date fixée par M. de Girardin, l'Assemblée aurait perdu d'ici là, par voie de décès naturel, cent-vingt-six de ses membres.

LE MARÉCHAL MAC-MAHON ET LE SÉNAT.—On lit dans le *Temps*:

"On nous assure qu'un homme politique considérable, dans un entretien récent avec le maréchal sur la question de la transmission des pouvoirs présidentiels, aurait cherché à montrer la nécessité d'une règle tracée d'avance, pour le cas où le maréchal viendrait où à mourir ou à se retirer par un motif quelconque. "Ah! pour ne retirer, jamais!" aurait vivement répondu le maréchal.

"La personne dont il s'agit aurait alors représenté au maréchal que s'il venait à mourir sans que la transmission des pouvoirs fût prévue, le pays se trouvait jeté dans une crise fâcheuse; que, d'autre part, les sept ans de pouvoir attribués par la loi du 20 novembre au maréchal ne seraient pas diminués par la loi de transmission; qu'avec une révision non obligatoire, mais seulement facultative, des lois constitutionnelles, l'Assemblée ou les Assemblées existantes en 1880 pourraient laisser les choses en l'état.

"Le maréchal, convaincu par les arguments de son interlocuteur, aurait clos la conversation en disant: "Eh! bien, j'accepterai la transmission des pouvoirs, c'est une affaire entendue." Si ces renseignements sont exacts, le maréchal serait donc personnellement rallié à la combinaison du septennat impersonnel.

"Ajoutons que ce résultat ne modifierait pas seulement la situation, le centre gauche ne pouvant remonter à établir un gouvernement définitif, et la droite modérée ayant récemment déclaré, par l'organe de l'un de ses journaux les plus autorisés, l'*Union de l'Ouest*, qu'elle ne pouvait rien faire de plus que le septennat personnel."

On lit dans la *France*:

Quoi qu'on puissent dire quelques intransigeables, il est certain que toute la portion modérée du parti républicain a vu une ouverture sérieuse à son adresse dans le Message, et notamment dans la répétition de la phrase prononcée à Lille: "J'appelle à une union sincère et loyale, union toute les hommes de bonne volonté."

Nous croyons savoir que quelques uns des membres les plus considérables du centre gauche et de la gauche républicaine sont décidés à répondre à cet appel.

D'après un renseignement très précis qui nous est communiqué, il serait question de demander le rétablissement de l'Adresse. Cette réponse de l'Assemblée fournirait, en effet, à chaque parti l'occasion de se mettre en union plus intime avec le président de la République en lui faisant connaître ses espérances et les vœux de ceux qui sont disposés à se grouper autour de lui.

LES MARTYRS MODERNES.

Nous lisons dans le *Figaro*:

Hier a été célébrée à l'Eglise des Missions-Etrangères, rue du Bac, la messe d'adieu qui a annoncé

Rien de plus touchant que cette cérémonie, à laquelle j'ai assisté.

C'est le propre calice de Mgr Borie, martyrisé en Chine, qui a servi.

A l'issue de la cérémonie, le supérieur du séminaire a prononcé un "discours d'adieu très ému: la voix de l'orateur tremblait, et il y avait peu de personnes qui ne essuient les larmes aux yeux dans l'assistance.

Après cette allocution, les six missionnaires qui allaient partir se sont placés sur les degrés de l'autel, faisant face à la nef; chaque prêtre alors est venu se prosterner devant eux et les a embrassés.

NN. SS. Guillemin, évêque de Canton, Vieboulet, évêque de Mandchourie, et Jouhret, évêque de Natal, étaient présents.

A sept heures, après un dîner rapide, les six missionnaires se sont rendus ensemble au chemin de fer de Lyon pour gagner Marseille, d'où ils partiront pour les Indes, le Cambodge et la Chine.

Nous avons voulu visiter hier, à l'issue de cette cérémonie, la Salle des Martyrs du séminaire des Missions étrangères, dont un jeune prêtre, peut être un martyr de l'avenir, nous a fait les honneurs.

Cette salle renferme les ossements d'évêques et de prêtres de la congrégation, martyrisés pour la foi, les objets leur ayant appartenu, et leurs instruments de torture.

Au mur sont appendus des tableaux chrois aux couleurs violentes, peints par les indigènes, et souvent sur l'ordre des mandarins qui ont présidé aux supplices.

Ainsi nous avons remarqué celui qui représente le supplice de Mgr Borie, vicaire apostolique du Tong-King, décapité en 1862.—Le calice avait servi à la messe.

Le victime est agenouillée au centre, à ses côtés est le bourreau, tenant à la main son sabre dégouttant de sang. Il avait 10 ans à peine, et a frappé douze fois pour tuer le malheureux évêque.

D'autres tableaux figurent le supplice de la strangulation.

En Chine, ce supplice a lieu avec des raffinements inouïs de cruauté.

Le patient est étendu sur une natte, une corde entourée autour du cou; trois soldats se tiennent de chaque côté du patient et tirent en cadence.

Le supplice qui nous a le plus frappé est celui de M. Véquard.

M. Véuard fut couché sur une natte recouverte de son tapis d'autel, et quatre bourreaux le coupèrent morceau par morceau en commençant par les phalanges des pieds et des mains.

Tous les membres coupés (et les bourreaux prolongèrent le supplice pendant trois heures), les Chinois finirent par ouvrir et quatre le corps du supplicié, et l'un d'eux lui arracha le cœur et le mangea, prétendant que ces autres lâchaient les lâches de leurs sabres!" Le tableau qui représente cette scène d'horreur est terrifiant.

Un soir de la émerveillé du courage de ces hommes qui, risquant de mourir dans ces souffrances horribles, demandent tous comme une faveur de partir.

LE SABOT DÉNONCIATEUR.—Le 30 novembre dernier, un jeune homme nommé Auguste Joly, ouvrier bourrelier, employé chez M. Meunier, aux Sorinières, à huit kilomètres de Nantes, se rendit à la gendarmerie de cette commune, et déclara qu'il avait vu dans un fossé, à 500 mètres à peine du village, le cadavre d'un homme, accroupi dans l'eau, le visage appuyé contre le talus, le dos tourné à la route.

Le cadavre fut retiré de l'eau, et l'on constata qu'il avait le visage horriblement mutilé. Les yeux avaient été écrasés dans leurs orbites, le bas du front et le nez étaient broyés; le crâne était couvert de blessures. Il avait fallu que l'assassin s'acharnât après sa victime et la frappât à coups redoublés avec quelque objet d'une forme irrégulière.

Le brigadier Lériquier descendit dans le fossé et, en fouillant sous l'eau, il découvrit une pierre, facile à tenir dans la main et affectant à peu près la forme d'un carré. Il aperçut en même temps un morceau de bois qui flottait: c'était un éclat de sabot.

Il y avait dessus des signes et des lettres.

Le signe était une croix de St-André, à peu près pareille à celle-ci: X.

Les lettres étaient un D et une N.

Après avoir examiné attentivement cet éclat de bois, le gendarme Poncin déclara qu'il le reconnaissait.

Peu de jours auparavant, chez le forgeron des Sorinières, il avait vu le propriétaire des sabots dont cet éclat de bois était un morceau y écrire son nom et y faire des signes.

Il raconta même qu'à ce propos quelqu'un avait dit à celui qui marquait ainsi ses sabots: "Sais-tu que si tu faisais jamais un mauvais coup, on te reconnaîtrait rien qu'à tes sabots?"

Or, d'après ce que dit le gendarme Poncin, le propriétaire des sabots était Auguste Joly, le jeune homme même qui avait fait à la gendarmerie de Sorinières.

Les gendarmes retournèrent aux Sorinières et procédèrent immédiatement à l'arrestation d'Auguste Joly, qui a avoué être l'auteur du crime.

L'assassin est un jeune homme de seize ans, fort et robuste. Sa famille est honorablement connue: un de ses frères est un militaire. Il avait fait son apprentissage à Angers, et il en revenait quand il y a un mois, il est entré chez M. Meunier, bourrelier aux Sorinières.

☞ Avec 60 cents vous pouvez acheter une livre de bon thé au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

—Un épouvantable accident de voiture Quatre petits poneys conduits par un enfant, sir James Pugget Rawson, et attelés à une voiture très légère se sont emportés et sont partis à fond de train dans la direction de la place de la Concorde.

Le domestique a tenté de sauter et s'est cassé la jambe. Sir James Pugget Rawson, voulant essayer de maîtriser ses chevaux, est resté dans la voiture. Malheureusement, les poneys se sont jetés dans un fiacre. Sir James Pugett a été relevé avec deux côtes enfoncées et une jambe cassée.

Deux des quatre chevaux, dit le *Figaro*, avaient été tués sur le coup.

☞ Les buveurs de thé ne doivent pas manquer d'aller faire une visite au grand dépôt de thé rue du Camp 5, à une porte de la rue du Canal.

Chapeaux de fourrure et de soie à $6 au magasin de R. E. Lee, au coin des rues Canal et Bourbon et au coin des rues Royale et St. Louis.

Adresse du Comité DE SOIXANTE-DIX AU Peuple des Etats-Unis.

Le comité de 70, dont le caractère représentatif est bien connu dans le pays, appelle l'attention du peuple des Etats-Unis sur les injustices et les indignités additionnelles dont souffre le peuple jadis libre de la Louisiane.

Depuis deux ans nous avons vainement fait appel au Président et au Congrès pour être délivrés de l'injustice, de l'oppression et du pillage d'un gouvernement d'Etat usurpateur, à nous imposé par l'ordre particulier d'un juge des Etats-Unis ivre, ordre écrit dans sa chambre, et soutenu par des troupes de l'armée des Etats-Unis, amenées à l'avance pour cet objet.

Ce gouverneur, indigitible sous notre Constitution, et battu au scrutin par 9000 voix de majorité, est installé et maintenu au pouvoir par de tels moyens, n'a pu, après deux ans environ de mauvais gouvernement, gagner la moindre avance dans la confiance ou le respect du peuple, et, aussitôt que les troupes fédérales ont été retirées, en moins d'une heure après apparence d'autorité et de force, a disparu devant la calme résolution d'un peuple outragé, et il a cherché un refuge dans le sanctuaire de la Douane des Etats-Unis. Immédiatement après, sur l'ordre du Président, tous les fruits de la brillante victoire remportée par nos citoyens, ainsi que la maison d'Etat, les batisses et les archives publiques, ont été rendues à un officier de l'armée des Etats-Unis, qui a replacé Kellogg sur son fauteuil de gouverneur.

Pendant plusieurs semaines avant l'élection du 2 novembre 1874, tous l'Etat, et spécialement les paroisses démocratiques, ont été parcourus par les troupes des Etats-Unis et nos citoyens les plus éminents ont été arrêtés en vertu d'accusations imaginées, faites par des instruments irresponsables du parti radical dans le but d'intimider les blancs et d'emporter l'élection contre la volonté de la majorité.

Malgré cela, notre population sachant que la continuation de son existence dans cet Etat dépendait de l'expulsion du pouvoir d'un gouvernement de pillards; sachant que la mauvaise administration et la taxation exorbitante imposée par des législateurs ignorants et corrompus qui n'avaient pas d'intérêt dans l'Etat, avaient détruit la valeur de la propriété qui était devenue un fardeau au lieu d'être un avantage; sachant que les sources du droit et de la liberté avaient été corrompues et que le gouvernement, dont l'objet est la protection des gouvernés, avait été converti en un instrument d'oppression et d'extortion, limité uniquement par son imbécilité sachant tout cela notre population a employé tous ses efforts, et en dépit du fonctionnement de lois d'élection inique imaginées pour prolonger le régime radical dans les mains de l'usurpation, et en dépit du fait que l'armée des Etats-Unis était placée sous le commandement du chairman du comité central d'Etat républicain et employée comme une machine électorale contre eux, les conservateurs ont réussi à emporter l'Etat par une majorité d'au moins 3500, avec une majorité de 28 dans la Chambre des représentants et une majorité dans les deux Chambres réunies. La ville de la Nouvelle-Orléans a été emportée par les conservateurs par plus de 12,000 voix de majorité.

Le fait que les conservateurs avaient emporté l'élection, était bien connu depuis le 5 novembre, parceque les votes avaient été comptés immédiatement aux polls et que les rapports avaient été faits et dupliqués. Et, cependant, maintenant encore, sept semaines après l'élection, nous sommes menacés d'une façon imminente d'être privés par la fraude de notre victoire et de notre franchise. Les rapports électoraux sont soumis à un Bureau des retours, composé de cinq membres dont quatre sont identifiés et engagés à l'avance avec le gouvernement usurpateur.

Ces hommes, en dehors de leurs liens de parti, n'ont jamais eu devant la communauté un caractère propre à inspirer confiance dans leur intégrité ou leur impartialité, ou à donner aucun espoir qu'ils compileront et promulgueront loyalement et honnêtement les retours. Ils ont déjà montré la détermination de frustrer le peuple et de renverser sa volonté, elle qu'elle a été exprimée au scrutin.

Dans le cas de la paroisse De Soto, qui s'est conservatrice par plus de mille voix de majorité, l'officier radical d'élection a volé les retours, les a placés dans les mains d'une fille publique qui a offert de les livrer pour $1000 et il a quitté l'Etat.

Les membres du bureau des retours ont refusé de prendre des mesures pour conserver ces papiers. Les avocats représentant le parti conservateur ont envoyé chercher à De Soto des duplicatas originaux des retours d'élection, et l'authenticité égale, qu'ils avaient été déposés entre les mains du greffier de la Cour de District pour la paroisse conformément à la loi, et le bureau a refusé de les recevoir et de les prendre en considération, bien que pour les paroisses radicales il ait admis des preuves secondaires.

Ce n'est là qu'un cas pris comme exemple. Un candidat a demandé un mandamus pour forcer le bureau à recevoir et à compiler ces duplicatas originaux des retours de De Soto; il s'est adressé pour cela à la seule Cour compétente sous la législation existante pour qu'elle accordât un ordre de mandamus. Le juge de cette Cour, créature du gouverneur d'Etat, membre du fameux "Bureau des retours Lynch" de 1873, qui avait reçu cette place de juge comme récompense de ses services dans cette occasion, a refusé d'accorder le mandamus.

Pendant la session de ce Bureau des retours, nous avons vu le greffier accuser un membre de fraudes commises sur les retours d'élection, et ce membre renvoyer l'accusation au greffier. Nous avons vu des preuves et des documents fournis par le parti démocrate soustraits et des affidavits républicains portant des croix substituées à leur place et servant de base aux décisions, et les retours d'élection eux-mêmes altérés et falsifiés dans l'intérêt des radicaux, plusieurs semaines après l'élection.

Il n'y a pas de remède par l'intermédiaire des Cours, parce que les seuls juges à qui on puisse s'adresser, sont les créatures de l'usurpation et que leur existence officielle dépend de la continuation du régime radical au mépris de la volonté exprimée du peuple.

Les membres du Bureau des retours, sont, depuis sept semaines, jouis avec les libertés et les droits du peuple de tout un Etat, paraissant attendre qu'une occasion s'offrit à eux de consommer leur vilenie projetée en prononçant une majorité radicale comme étant à la Législature. Ils espèrent faire cela avec impunité, parce que la maison d'Etat dans laquelle ils siègent a une garnison de l'armée métropolitaine de Kellogg avec plusieurs compagnies de l'armée des Etats-Unis à 50 yardes de là, et toute la force de terre et de mer à la portée du sifflet de Kellogg, prête à accourir avec des cartouches distribuées à l'avance.

C'est ainsi que nous sommes menacés de voir une autre horde mêlée de pillards, rapaces, ignorants et débauchés prétendant être républicains déclarés être par telles officiers radicaux des retours et installés comme législateurs, par la force toute puissante de l'armée et de la marine des Etats-Unis, comme cela a eu lieu en 1872. Tel est le vil usage qui est fait de vos soldats.

L'allégation que notre peuple est disposé à la violence et que les droits des noirs seraient en danger, s'il était permis à la majorité conservatrice de gouverner en Louisiane, allégation mise en avant par nos ennemis et par le Président dans son message, est fausse et démentie par le fait que, pendant les quatre ans que le gouvernement élu a eu un pouvoir incontesté avec une force considérable à sa disposition, pas un homme de couleur n'a été molesté, pas un acte de violence n'a été commis, et, malgré toutes les provocations antérieures, pas un citoyen n'a pu se plaindre de la violation d'un de ses droits.

Ayant échoué dans tous nos appels à la justice et au patriotisme du Président et du Congrès, nous en appelons maintenant, en dernier ressort, à la source de tous les pouvoirs—au peuple de tout le pays, dont nous invoquons l'influence morale, dans l'espoir d'éveiller pour nos maux et nos souffrances la sympathie qui s'accorde toujours à un peuple brave et libre luttant pour sa liberté. Comptant qu'un sentiment public vertueux pourra contraindre les hommes sans principe qui épuisent la vie de cet Etat à lâcher prise, nous osons espérer que ce sentiment régira sur l'Exécutif et le Congrès et les obligera à nous accorder cette assistance que si le sentiment de la justice ni le respect du droit constitutionnel ne nous le donnent pas, n'ont pu obtenir d'eux.

Nous faisons cet appel avant la consommation finale du grand acte d'injustice qui va être fait contre ce peuple, parce que nous avons l'assurance positive de l'intention des officiers de retours de priver par la fraude le peuple des fruits de sa victoire politique, comme si l'acte avait été déjà consommé. Nous ne demandons pas, dans un intérêt de parti, qu'un certain nombre d'hommes soient substitués à d'autres comme fonctionnaires publics. Notre répugnance à la domination républicaine en Louisiane n'est pas basée entièrement sur le fait que c'est une usurpation. Si précieux que soient les grands principes, et si outrageusement qu'ils aient été violés, cependant ce n'est pas pour cette raison seule que le peuple de la Louisiane réclame assistance.

Le peuple demande que ceux qui ont été élus par lui gouvernent, de façon à ce qu'il le délivrent d'une oppression devenue intolérable, de façon à ce que la taxation, qui est devenue de la confiscation, soit allégée, de façon à ce que la misère qui est extrême et horrible et la défiance disparaissent et qu'il soit permis à chacun de vivre d'un travail honnête; de façon à ce qu'un gouvernement honnête et protecteur remplace le vol élevé à l'état de système.

Pour ces raisons le peuple accablé de la Louisiane jadis libre, fait appel au peuple des Etats libres d'Amérique, pour que lui-ci, s'il veut rester lui-même libre et préserver le droit de *self* gouvernement, demande de manière à ce qu'on en prête se tre, que la Louisiane soit débarrassée de l'armée de Kellogg avec plusieurs compagnies de l'armée des Etats-Unis à 50 yardes de là, et toute la force de terre et de mer à la portée du sifflet de Kellogg, prête à accourir avec des cartouches distribuées à l'avance.

C'est ainsi que nous sommes menacés de voir une autre horde mêlée de pillards, rapaces, ignorants et débauchés prétendant être républicains déclarés être par telles officiers radicaux des retours et installés comme législateurs, par la force toute puissante de l'armée et de la marine des Etats-Unis, comme cela a eu lieu en 1872. Tel est le vil usage qui est fait de vos soldats.

L'allégation que notre peuple est disposé à la violence et que les droits des noirs seraient en danger, s'il était permis à la majorité conservatrice de gouverner en Louisiane, allégation mise en avant par nos ennemis et par le Président dans son message, est fausse et démentie par le fait que, pendant les quatre ans que le gouvernement élu a eu un pouvoir incontesté avec une force considérable à sa disposition, pas un homme de couleur n'a été molesté, pas un acte de violence n'a été commis, et, malgré toutes les provocations antérieures, pas un citoyen n'a pu se plaindre de la violation d'un de ses droits.

Ayant échoué dans tous nos appels à la justice et au patriotisme du Président et du Congrès, nous en appelons maintenant, en dernier ressort, à la source de tous les pouvoirs—au peuple de tout le pays, dont nous invoquons l'influence morale, dans l'espoir d'éveiller pour nos maux et nos souffrances la sympathie qui s'accorde toujours à un peuple brave et libre luttant pour sa liberté. Comptant qu'un sentiment public vertueux pourra contraindre les hommes sans principe qui épuisent la vie de cet Etat à lâcher prise, nous osons espérer que ce sentiment régira sur l'Exécutif et le Congrès et les obligera à nous accorder cette assistance que si le sentiment de la justice ni le respect du droit constitutionnel ne nous le donnent pas, n'ont pu obtenir d'eux.

Nous faisons cet appel avant la consommation finale du grand acte d'injustice qui va être fait contre ce peuple, parce que nous avons l'assurance positive de l'intention des officiers de retours de priver par la fraude le peuple des fruits de sa victoire politique, comme si l'acte avait été déjà consommé. Nous ne demandons pas, dans un intérêt de parti, qu'un certain nombre d'hommes soient substitués à d'autres comme fonctionnaires publics. Notre répugnance à la domination républicaine en Louisiane n'est pas basée entièrement sur le fait que c'est une usurpation. Si précieux que soient les grands principes, et si outrageusement qu'ils aient été violés, cependant ce n'est pas pour cette raison seule que le peuple de la Louisiane réclame assistance.

Le peuple demande que ceux qui ont été élus par lui gouvernent, de façon à ce qu'ils le délivrent d'une oppression devenue intolérable, de façon à ce que la taxation, qui est devenue de la confiscation, soit allégée, de façon à ce que la misère qui est extrême et horrible et la défiance disparaissent et qu'il soit permis à chacun de vivre d'un travail honnête; de façon à ce qu'un gouvernement honnête et protecteur remplace le vol élevé à l'état de système.

Pour ces raisons le peuple accablé de la Louisiane jadis libre, fait appel au peuple des Etats libres d'Amérique, pour que lui-ci, s'il veut rester lui-même libre et préserver le droit de *self* gouvernement, demande de manière à ce qu'on en prête serment, que la Louisiane soit débarrassée de l'armée de Kellogg avec plusieurs compagnies de l'armée des Etats-Unis à 50 yardes de là, et toute la force de terre et de mer à la portée du sifflet de Kellogg, prête à accourir avec des cartouches distribuées à l'avance.

C'est ainsi que nous sommes menacés de voir une autre horde mêlée de pillards, rapaces, ignorants et débauchés prétendant être républicains déclarés être par telles officiers radicaux des retours et installés comme législateurs, par la force toute puissante de l'armée et de la marine des Etats-Unis, comme cela a eu lieu en 1872. Tel est le vil usage qui est fait de vos soldats.

L'allégation que notre peuple est disposé à la violence et que les droits des noirs seraient en danger, s'il était permis à la majorité conservatrice de gouverner en Louisiane, allégation mise en avant par nos ennemis et par le Président dans son message, est fausse et démentie par le fait que, pendant les quatre ans que le gouvernement élu a eu un pouvoir incontesté avec une force considérable à sa disposition, pas un homme de couleur n'a été molesté, pas un acte de violence n'a été commis, et, malgré toutes les provocations antérieures, pas un citoyen n'a pu se plaindre de la violation d'un de ses droits.

Ayant échoué dans tous nos appels à la justice et au patriotisme du Président et du Congrès, nous en appelons maintenant, en dernier ressort, à la source de tous les pouvoirs—au peuple de tout le pays, dont nous invoquons l'influence morale, dans l'espoir d'éveiller pour nos maux et nos souffrances la sympathie qui s'accorde toujours à un peuple brave et libre luttant pour sa liberté. Comptant qu'un sentiment public vertueux pourra contraindre les hommes sans principe qui épuisent la vie de cet Etat à lâcher prise, nous osons espérer que ce sentiment régira sur l'Exécutif et le Congrès et les obligera à nous accorder cette assistance que si le sentiment de la justice ni le respect du droit constitutionnel ne nous le donnent pas, n'ont pu obtenir d'eux.

Nous faisons cet appel avant la consommation finale du grand acte d'injustice qui va être fait contre ce peuple, parce que nous avons l'assurance positive de l'intention des officiers de retours de priver par la fraude le peuple des fruits de sa victoire politique, comme si l'acte avait été déjà consommé. Nous ne demandons pas, dans un intérêt de parti, qu'un certain nombre d'hommes soient substitués à d'autres comme fonctionnaires publics. Notre répugnance à la domination républicaine en Louisiane n'est pas basée entièrement sur le fait que c'est une usurpation. Si précieux que soient les grands principes, et si outrageusement qu'ils aient été violés, cependant ce n'est pas pour cette raison seule que le peuple de la Louisiane réclame assistance.

Le peuple demande que ceux qui ont été élus par lui gouvernent, de façon à ce qu'ils le délivrent d'une oppression devenue intolérable, de façon à ce que la taxation, qui est devenue de la confiscation, soit allégée, de façon à ce que la misère qui est extrême et horrible et la défiance disparaissent et qu'il soit permis à chacun de vivre d'un travail honnête; de façon à ce qu'un gouvernement honnête et protecteur remplace le vol élevé à l'état de système.

Pour ces raisons le peuple accablé de la Louisiane jadis libre, fait appel au peuple des Etats libres d'Amérique, pour que lui-ci, s'il veut rester lui-même libre et préserver le droit de *self* gouvernement, demande de manière à ce qu'on en prête serment, que la Louisiane soit débarrassée de l'armée de Kellogg avec plusieurs compagnies de l'armée des Etats-Unis à 50 yardes de là, et toute la force de terre et de mer à la portée du sifflet de Kellogg, prête à accourir avec des cartouches distribuées à l'avance.

B. B. FORMAN, Chairman.
W. C. RAYMOND, ARCH. MITCHELL, F. C. ZACHARIE, } Membres du Comité.

Nouvelle-Orléans, 29 décembre 1874.

Salle du comité de soixante-dix, Nouvelle-Orléans, 29 décembre 1874.

A une réunion tenue ce soir, 29 décembre 1874, l'adresse qui précède a été lue et adoptée à l'unanimité.

R. H. MARR, Président.
JOSEPH W. COLLINS, Secrétaire.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

Jeudi soir, 31 décembre 1874.
LE TROUVERE.
Grand opéra de Verdi.
VENDREDI, 1er Janvier 1875, MATINÉE à midi.
LA FILLE DE Mme ANGOT.
Opéra comique.
DORINA, ballet en 1 acte.
26 déc—27

Théâtre de l'Opéra.

RÉDUCTION DES PRIX.

Cédant à de nombreuses demandes, et prenant en considération l'état actuel des affaires, le Directeur de l'Opéra n'est décidé à une réduction momentanée des prix.

A partir de cette date, le prix du Parquet, du Parterre et des Fauteuils des Premières, sera de $1.50; et le prix des Secondes de $1.

Le dimanche, le prix du Parquet, du Parterre, des Loges (Premières ou Secondes) sera uniformément d'une piastre par place.

Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1874.
L. PLACIDE CANONGE, Directeur.
22 déc—

Théâtre St.-Charles.

Dernière semaine de l'engagement du célèbre comédien,
MR. F. S. CHANFRAU
qui jouera tous les soirs, à la matinée du 1er de l'an et à celle de samedi.
3000 jolies jouets seront distribués à la matinée du jour de l'an.
Vendredi—Bénéfice d'adieu de M. Chanfrau.
LUNDI.—La grande actrice anglaise, Mlle NEILSON.
27 déc—

Grand Bal Paré et Travesti,

DONNÉ PAR LA
SOCIÉTÉ CULINAIRE,
A LA SALLE GRUNEWALD,
LE SAMEDI, 23 JANVIER 1875.
DIRECTEURS:
J. Maury. A. Hausse. A. Jarry.
L. Regoutaz. E. Gadol J. Dubos.
Automne Alcazar. N. Masse.

On trouvera des cartes pour messieurs et dames invitations pour dames chez M. N. Kunts, rue du Canal, et chez M. J. Dedien, à l'encloquure des rues Toulouse et Remparts.

Les propositions cachetées pour l'achat de la table et du vestiaire seront reçues chez M. Dedieu, jusqu'au 7 janvier 1875.

Prix d'entrée - - - - - - $3.00

16 déc au 23 jv—DMJ

Propriétés à vendre et à louer.

Banque des Citoyens.

Département du capitol actif
Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1874.

HABITATIONS A VENDRE OU A LOUER

A l'habitation Ramy.

UNE habitation "sucrière" bien connue, située dans la paroisse Plaquemines, à environ 20 milles au-dessous de la ville, faisant face au neuvième coude du fleuve, ayant 300 arpents, sol de 1er ordre, complet de moulets, charrettes et autres instruments aratoires, mules, bêtes à cornes, ayant une grande sucrerie en briques et couverte en ardoises, ayant machine, moulin, chaudières, équipages à vapeur, etc; une bonne maison et cuisine, 19 cabanes en bois de chêne à des esclaves, un bon étang; une belle plantation de canne et de bois de chauffage, et des soupes à domicile sont qui ont récemment été ajoutés.

Récolte 1874: 400 barriques de sucre.

L'habitation Valle,

située à la Terre-aux-Bœufs, dans la paroisse St. Bernard, à 22 milles de la ville, ayant 1800 arpents dont 700 sont en culture. Il y a sur la propriété une grande et agréable maison, 40 pieds de bâtiments pour les travailleurs; une bonne sucrerie, un grand moulin et machines en parfait état, mulets, bœufs de tir, charrettes, instruments aratoires, outils de réparations; du plant et des soupes en abondance pour les esclaves de 300 hectares de canne à l'année prochaine. La terre est bien égouttée et en bon état.

L'habitation d'Aquin,

petite habitation sucrière située dans la paroisse St. Bernard, à environ 12 milles de la ville, ayant 800 arpents dont 70 sont en culture. Il y a sur la propriété une grande et agréable maison, 40 pieds de bâtiments pour les travailleurs; une bonne sucrerie, un grand moulin et machines en parfait état, mulets, bœufs de tir, charrettes, instruments aratoires, outils de réparations; du plant et des soupes en abondance pour les esclaves de 300 hectares de canne à l'année prochaine. La terre est bien égouttée et en bon état.

Pour les déposants, leur livrets balancés par les officiers de la compagnie seront, sauf erreurs, considérés suffisantes pour établir le balance due à chacun. Il est donc de leur intérêts de présenter le plus tôt possible, aux vérificateurs de leur livrets, leurs livrets pour être balancés.

JOHN A. J. CRESWEL,
ROBERT MILLIGAN,
R. M. T. LEIFOLD,
Commissaires.

Sauf APR 1v 79.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, near to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Proceedings with the present rules of bankruptcy schedules being adopted by Messrs. R. D. Labbe, Jun. and Wm. A. Walls, both Most experienced Bankruptcy clerks. Done at most moderates terms. Expenses incurred from Washington.

Residence N° 88 Bienville Street.

Nov 8 6v1m

Forrester Dolhonde & Co.,

COURTIERS DE PROVISIONS
—ET—
Négociants-Commissionnaires,
Au coin des rues Second et Plum.
ST. LOUIS, MO.

Nous consacrons toute notre attention à l'achat et à la vente des viandes de cochon et d'autres marchandises—"spot" et "futures."

Nous sollicitons les consignations de produits de l'ouest, sucre, mélasse, cafés, riz, fourrages de navires, etc., et remplissons avec soin les ordres des négociants et des planteurs.

12 nov—3m

JOHN RHEIN,
—TAILLEUR—
114.....rue Gravier.....114

J'honneur d'annoncer à ses nombreux clients et au public en général, qu'il vient de transférer son établissement du N° 106 de la rue de Chartres à l'endroit ci-dessus indiqué. Profite de cette occasion pour leur remercier de son clientèle et du encouragement de leur bienveillance pendant 15 ans.

Nov—3m

Lands to let on share.

To good white families, lands entirely above overflow. Houses, buildings and seed cane furnished with privilege of tacking off crop at the Sugar House making clarified Sugar. For particulars address or apply to

DAVID B. THOMPSON,
"Belle Vue" Plantation, Franklin, bayou Tèche.

5 déc—1m

A louer.

Une MAISON double venant d'être réparée et repeinte, le tout très bon ordre, très convenable pour deux familles, rue Villeraisade: ajant au N° 174 chemin du Bayou et Kerbabaud, galerie sur le derrière, cuisine haute, citerne, water-work, etc. Au N° 176, cinq chambres, deux cabinets, galerie sur le derrière, salle à bain, citerne, water-work, etc.

S'adresser à J. M. SOUBIRAN, rue des Ursulines No 36.

5 déc—1m

Voiliers, etc.

CASSIDY & MILLER,

VOILIERS et agents pour la vente de duck en coton, fabricants de cordes, ficelles, etc., se trouvent rue du Camp. On trouvera chez eux toutes les voiles nécessaires à l'armement du commerce.

AVIS.

LES personnes autres que les déposants, ayant des réclamations contre la FREEDMAN'S SAVINGS & TRUST Co. ou l'une quelconque de ses succursales, sont priées de les présenter, avec la 1867 avant Pennsylvania, Washington, District de Columbia.

Pour les déposants, leur livrets balancés par les officiers de la compagnie seront, sauf erreurs, considérés suffisantes pour établir le balance due à chacun. Il est donc de leur intérêts de présenter le plus tôt possible, aux vérificateurs de leur livrets, leurs livrets pour être balancés.

JOHN A. J. CRESWEL,
ROBERT MILLIGAN,
R. M. T. LEIFOLD,
Commissaires.

Sauf APR 1v 79.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, near to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Proceedings with the present rules of bankruptcy schedules being adopted by Messrs. R. D. Labbe, Jun. and Wm. A. Walls, both Most experienced Bankruptcy clerks. Done at most moderates terms. Expenses incurred from Washington.

Residence N° 88 Bienville Street.

Nov 8 6v1m

Forrester Dolhonde & Co.,

COURTIERS DE PROVISIONS
—ET—
Négociants-Commissionnaires,
Au coin des rues Second et Plum.
ST. LOUIS, MO.

Nous consacrons toute notre attention à l'achat et à la vente des viandes de cochon et d'autres marchandises—"spot" et "futures."

Nous sollicitons les consignations de produits de l'ouest, sucre, mélasse, cafés, riz, fourrages de navires, etc., et remplissons avec soin les ordres des négociants et des planteurs.

12 nov—3m

JOHN RHEIN,
—TAILLEUR—
114.....rue Gravier.....114

J'honneur d'annoncer à ses nombreux clients et au public en général, qu'il vient de transférer son établissement du N° 106 de la rue de Chartres à l'endroit ci-dessus indiqué. Profite de cette occasion pour leur remercier de son clientèle et du encouragement de leur bienveillance pendant 15 ans.

Nov—3m

Lands to let on share.

To good white families, lands entirely above overflow. Houses, buildings and seed cane furnished with privilege of tacking off crop at the Sugar House making clarified Sugar. For particulars address or apply to

DAVID B. THOMPSON,
"Belle Vue" Plantation, Franklin, bayou Tèche.

5 déc—1m

A louer.

Une MAISON double venant d'être réparée et repeinte, le tout très bon ordre, très convenable pour deux familles, rue Villeraisade: ajant au N° 174 chemin du Bayou et Kerbabaud, galerie sur le derrière, cuisine haute, citerne, water-work, etc. Au N° 176, cinq chambres, deux cabinets, galerie sur le derrière, salle à bain, citerne, water-work, etc.

S'adresser à J. M. SOUBIRAN, rue des Ursulines No 36.

5 déc—1m

Voiliers, etc.

CASSIDY & MILLER,

VOILIERS et agents pour la vente de duck en coton, fabricants de cordes, ficelles, etc., se trouvent rue du Camp. On trouvera chez eux toutes les voiles nécessaires à l'armement du commerce.

AVIS.

LES personnes autres que les déposants, ayant des réclamations contre la FREEDMAN'S SAVINGS & TRUST Co. ou l'une quelconque de ses succursales, sont priées de les présenter, avec la 1867 avant Pennsylvania, Washington, District de Columbia.

Pour les déposants, leur livrets balancés par les officiers de la compagnie seront, sauf erreurs, considérés suffisantes pour établir le balance due à chacun. Il est donc de leur intérêts de présenter le plus tôt possible, aux vérificateurs de leur livrets, leurs livrets pour être balancés.

JOHN A. J. CRESWEL,
ROBERT MILLIGAN,
R. M. T. LEIFOLD,
Commissaires.

Sauf APR 1v 79.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, near to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Proceedings with the present rules of bankruptcy schedules being adopted by Messrs. R. D. Labbe, Jun. and Wm. A. Walls, both Most experienced Bankru